



PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE**

**CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION
DE
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR**

Session du 19 au 23 mai 2014

Demande de participation au stage

NOM : PRENOM

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

COURRIEL :

TELEPHONE : 0594 : ou 0694.....

Sollicite mon inscription au stage du C.A.E.P.M.N.S. qui se déroulera du :
du 19 a 23 mai 2014

Votre activité de MNS est-elle permanente ? O N
ou
saisonnnière ? O N

N° diplôme MNS :

N° diplôme BEESAN :

Date de la dernière révision :/...../.....

Etes vous agent d'une collectivité territoriale : O N
si oui, laquelle :

quel(s) est (sont) votre (vos) diplôme(s) en secourisme ? :
.....

Fait à, le

Signature

PIECES A FOURNIR

- Photocopie du diplôme de MNS ou du BEESAN
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,)
- Photocopie du dernier CAEP MNS
- Une copie de l'attestation de formation continue en secourisme
- Une copie de l'AFCP SAM ou du CFAPSE ou du PSE1 ou du PSE2 ou d'un diplôme équivalent (mention ranimation du BNS)
- Photocopie de l'attestation de formation continue PSE1. Cette pièce est obligatoire pour les MNS en exercice : elle sera exigée à l'entrée du stage pour l'obtention du CAEP.
- Un chèque d'un montant de 100 à 150 €**, pour participation aux frais pédagogiques, **ou la convention de prise en charge**, signée par le responsable de la structure.
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur (demi format : 161mmx229mm), libellées à l'adresse du candidat.
- Certificat médical rédigé selon le modèle type ci-joint, daté de moins de trois mois à la date du stage.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

- Les dossiers d'inscription doivent être déposés **au moins 1 mois avant la date du stage** à la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE **de GUYANE**
- L'effectif maximal par stage est fixé réglementairement à 15 personnes.
- Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée dans le service
- L'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées.**

Fait à, le.....Signature du candidat

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Brevet d'état d'éducateur sportif du premier degré Option : ACTIVITES DE LA NATATION, ainsi qu'au stage d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (C.A.E.P. M.N.S.)

Je soussigné(e),, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M./Mme et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers d'un établissement de natation.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- D'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises de dégagement.
- De transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau.
- De pratiquer seul les gestes de massage cardiaque externe et la ventilation artificielle.
- Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

ACUITE VISUELLE

- Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

- Cas particulier :

Dans le cas particulier d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

- Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

- Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à _____, le _____
(Signature et cachet du médecin)

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

- Prière de vous munir des matériels suivants :

- Nécessaire de prise de notes.
- Palmes, masque et tuba en bon état d'utilisation

- Fournir à l'ouverture du stage :

- Le certificat médical si non fourni dans le dossier, (modèle dans le dossier d'inscription).

Une attestation de présence ainsi qu'un reçu pourront vous être délivrés à l'issue du stage.

IMPORTANT : toute prise en charge financière par une structure devra faire l'objet d'une **convention de stage**, qui sera fournie en même temps que le dossier d'inscription (document inclus dans ce dossier). Si la convention ne peut pas être fournie à ce moment-là, votre place ne sera retenue que si vous fournissez, à la place de la convention, **un chèque de 150 € libellé à l'ordre de L'ASSOCIATION SUBCAYMAN**. Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du stage, si la convention n'a toujours pas été fournie.

DOSSIER A RETOURNER **COMPLET** AU SERVICE ORGANISATEUR AVANT

le 17 avril 2014

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE